

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 570

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

intercantonale pour l'implantation de nouvelles entreprises en Suisse romande et dans les régions de notre pays qui ne s'inscrivent pas directement dans l'orbite des grands centres suisses allemands. Jusqu'ici, Fribourg s'était signalé en la matière par un dynamisme à toute épreuve. Voici maintenant le canton de Berne qui met les bouchées doubles, allant jusqu'à proclamer, par voie d'annonces payantes, dans le quotidien français «Le Monde», qu'il «encourage et favorise sur son territoire l'implantation et l'extension des entreprises industrielles et de services». Bulletin et documentation à disposition des amateurs d'outre-Jura... ou de lecteurs du «Monde» dans les cantons francophones.

* * *

Décidément, les touristes suisses se pressent au portillon en Afrique du Sud: après la «Terre romande» (DP 565), voici le Service des voyages de la Fédération suisse des médecins qui propose à ses

amis une excursion au beau pays de l'apartheid (du 8 au 28 février). Encore une réussite à l'actif de l'Office du tourisme sud-africain. Il est vrai que ce dernier joue en Suisse sur du velours: grâce à la hausse du prix de l'or exporté par l'Afrique du Sud, notre pays était par exemple, en 1979, au premier rang (devant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et la RFA, dans l'ordre) des Etats destinataires des exportations sud-africaines. Et on sait le rôle prédominant joué par les banques helvétiques dans les opérations internationales d'emprunt (tout dernièrement encore, un prêt de 250 millions de dollars accordé à la République sud-africaine par l'UBS, conjointement avec la City Bank, la Barclay Bank et la Dresdner Bank) lancées par le régime de Prétoria... (pour plus de détails, le dernier numéro, 16, journal du mouvement anti-apartheid de Suisse, adresse utile: Lévrier 15, 1201 Genève).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ecrivains inquiets

Moi, je suis bien content!

«Kiss me once, kiss me twice, kiss me once again», comme le chante Armstrong.

Je suis bien content que le projet «KIS» ait trouvé l'approbation du Grand Conseil vaudois.

Réfléchissez un peu: dans quelques années, nous aurons au Grand Conseil (à supposer qu'il y ait encore quelque chose comme un Grand Conseil) une autre majorité. Et c'est une fête pour l'esprit d'imaginer le dossier de M. Leuba entre les mains d'un conseiller d'Etat popiste ou néo-je-ne-sais-quoi! On me dira que M. Leuba, n'ayant pas d'antécédents, n'aura pas de dossier. Mais avec le progrès des temps, nul doute qu'on ne parvienne à lui en constituer un. C'est cela, je crois, qu'on nomme «Les lendemains qui chantent»!

* * *

A propos de police, l'assemblée générale du

Groupe d'Oltén a publié un communiqué:

«1. Le Groupe d'Oltén proteste contre les méthodes terroristes employées par la police zurichoise et les autorités contre certains de leurs concitoyens et notamment contre les jeunes. Matraquage de citoyens étrangers à l'action, intimidation, induction en erreur (*Irreführung*) lors de la rédaction du procès-verbal, refus de soins médicaux, tel que cela a été pratiqué par des employés zurichois — tous ces procès ne sont pas compatibles avec un Etat démocratique de droit.

»2. Notre membre, Reto Hänni, s'est trouvé l'une des nombreuses victimes de cette terreur policière. A cet égard, nous affirmons que l'écrivain, tout comme le journaliste, a le droit de se rendre sur place, pour se rendre compte *de visu* de ce qui se passe, d'événements qui intéressent la communauté tout entière.

»3. Le Groupe d'Oltén, en rapport avec la non-publication par le *Tages Anzeiger* du «Protocole d'arrestation» («Verhaftungs-Protokoll»), tient à préciser ce qui suit:

»Depuis bien des années, une tendance croissante se fait jour dans la presse suisse, à censurer les comptes rendus et les témoignages trop critiques des écrivains et des journalistes, voire même à ne pas les publier. Du «cas Meienberg» au «cas Jean Ziegler», en passant par le «cas Reto Hänni», une ligne se dessine dans la presse suisse — la ligne de la censure rédactionnelle. Cela éveille le soupçon, que ladite presse est de moins en moins au service de l'information du public, et de plus en plus au service des intérêts du capital et des groupes économiques les plus puissants. Pendant que des groupes orientés à droite aussi bien que des particuliers peuvent étaler leurs opinions politiques dans les journaux bourgeois, soit par le moyen de communiqués payants, soit dans la partie rédactionnelle, sans presque être contredits, il est beaucoup plus difficile à des voix critiques de se faire entendre dans ces mêmes journaux. Le Groupe d'Oltén s'inquiète d'une telle évolution. Il craint pour l'avenir de la presse libre, dont une démocratie ne saurait se passer. Il voit s'installer dans notre pays un climat intolérable d'opportunisme (*Anpassung*), d'hypocrisie et de répression.

»4. En ce qui concerne l'agitation des jeunes, le Groupe d'Oltén est d'avis que la discussion sur les problèmes brûlants de notre société ne saurait être menée à coups de matraque et de condamnations pénales, mais par la confrontation franche et objective des arguments des deux parties.

»Oltén, le 9 novembre 1980.»

La *Neue Zürcher Zeitung*, tout en citant la plus grande partie du communiqué, s'est refusée à le publier intégralement, même sous forme de communiqué payant. Raison donnée: il déborderait d'accusations non prouvées et serait rédigé dans un langage ultra-polémique! Manœuvre habile: le lecteur de la «NZZ» ne manquera pas d'imaginer que la moitié au moins du communiqué a été passée sous silence (contenant Dieu sait quoi!) — alors qu'en réalité, sur 38 lignes, 6 lignes au plus ont été supprimées!

J. C.